



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide du

Professeur tuteur d'un étudiant M2 alternant en responsabilité

(1/3 temps)

Année 2024 - 2025

A l'attention des professeurs exerçant la fonction de tuteur auprès d'étudiants M2 en stage de responsabilité dans les établissements du second degré

Mesdames et Messieurs les professeurs tuteurs,

Vous avez accepté d'exercer la mission de tuteur auprès d'étudiants aspirant à entrer dans la communauté professionnelle des enseignants et nous vous en remercions.

La réforme des concours de recrutement et des masters MEEF menant aux métiers du professorat et de l'éducation a conduit à restructurer la formation initiale en augmentant sa dimension professionnalisante. Il est ainsi fondamental, pour nos étudiantes et nos étudiants, de bénéficier de stages en établissement, où ils pourront progressivement développer une expérience et des compétences professionnelles indispensables à la réussite au concours et à l'exercice du métier.

L'accompagnement par des professeurs expérimentés constitue la clé de voûte de leur intégration dans la communauté éducative, la compréhension de leur rôle en tant qu'enseignants et sa déclinaison dans toutes les missions qu'ils doivent investir.

Nous tenons à saluer votre engagement en tant que tuteur, en souhaitant que ce cheminement aux côtés de l'étudiante ou de l'étudiant que vous allez accompagner soit source d'échanges et d'enrichissement personnel et professionnel partagés, au service des valeurs de notre Ecole.

Ce livret rassemble les textes officiels dont les tuteurs pourront avoir besoin dans l'exercice de leur mission. Il propose également des documents destinés à faciliter le suivi de l'étudiant qui leur est confié, en favorisant la personnalisation de la formation.

Sommaire

TEXTES DE REFERENCE	3
1. Enjeux et cadre de la formation des étudiants alternants en responsabilité	4
2. Organisation de l'année de formation des étudiants alternants en responsabilité dans l'académie de Clermont-Ferrand	4
A. Cadre général.....	4
B. Accompagnement.....	5
C. Progressivité de l'acquisition des compétences professionnelles au cours des quatre semestres du master MEEF	5
D. Evaluation.....	7
3. Organisation du tutorat mixte des étudiants M2 alternants en responsabilité	7
Annexe 1 - Fiches d'évaluation formative des compétences attendues. <i>Utiliser la version numérique pour davantage de fluidité et pour retour aux destinataires</i>	9
Annexe 2 - Conseils à destination des tuteurs terrain accueillant des étudiants alternants	13
Annexe 3 - Organisation du master MEEF	14
Annexe 4 - Organisation et attendus du concours.....	15

TEXTES DE REFERENCE

Arrêté du 24 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » 2013 dans sa version modifiée par l'arrêté de 2020 (plus facile à lire) : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027905257/>

BO n° 49 du 24/12/2020 – Professeurs et CPE contractuels alternants inscrits en master MEEF – cadre de gestion, recrutement et emploi – note de service du 27/11/2020
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo49/MENH2032667N.htm>

VADEMECUM - Réforme de la formation initiale des professeurs et des conseillers principaux d'éducation en instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation
https://services.dgesip.fr/fichiers/2021_vademecum_formation_CPE_professeurs.pdf

Arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BOEN du 25 juillet 2013)
<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du25-juillet-2013.html>

Fiche n° 14 - outil d'accompagnement : descripteurs des degrés d'acquisition des compétences à l'entrée dans le métier
http://cache.media.education.gouv.fr/file/13/04/3/encart6379_fiche14_404043.pdf

1. Enjeux et cadre de la formation des étudiants alternants en responsabilité

Les concours externes de recrutement des professeurs sont désormais placés en fin de deuxième année de master, au terme d'un master dont la dimension professionnalisante est elle-même renforcée, par la mise en place d'une **alternance** durant l'année de Master 2 :

L'alternance dans la formation peut s'envisager :

- Dans le cadre d'un **contrat avec l'éducation nationale, en situation de responsabilité devant des classes en établissement scolaire**. L'étudiant en responsabilité est accompagné tout au long de l'année par un tuteur terrain et un tuteur universitaire.
- Dans le cadre d'un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) dans la classe et sous la responsabilité permanente d'un maître de stage, en lien avec le tuteur universitaire.

Le stage en responsabilité de l'étudiant alternant lui permet de faire le lien entre les savoirs universitaires qu'il acquiert et travaille durant sa formation, et le terrain d'exercice. La rencontre avec le terrain et les échanges qu'il a avec son tuteur et les différents professionnels de l'établissement le conduisent à développer ses compétences, son esprit d'initiative, à interroger ses représentations et à faire évoluer sa pratique professionnelle. Cette évolution lui permet de développer et d'acquérir une certaine maîtrise des compétences attendues des professeurs, qu'il pourra faire valoir lors des épreuves du concours de recrutement et au-delà, dans son cursus de professeur.

Rémunération :

Les étudiants alternants en responsabilité bénéficient d'une rémunération mensuelle brute de 865 € à laquelle est ajoutée une fraction de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) ou de l'indemnité forfaitaire allouée aux CPE, déterminée au prorata de leur temps effectif de service.

Cette rémunération est compatible avec l'attribution des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur dans les conditions de droit commun. Sa rémunération mensuelle nette est d'environ 722 € par mois.

Le tuteur établissement est rémunéré sur la base du décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement, et de l'arrêté du 7 mai 2012 fixant la rémunération des intervenants participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation de personnels relevant du MENJS. Le taux de rémunération du tuteur établissement est fixé à 800 € par étudiant, fractionnable, le cas échéant, entre deux tuteurs (Note de service DGRH B1-3 du 10/09/2021)

2. Organisation de l'année de formation des étudiants alternants en responsabilité dans l'académie de Clermont-Ferrand

A. Cadre général

Les étudiants alternants en responsabilité sont affectés au plus près de leur lieu de formation dans des établissements-berceaux en fonction de leurs vœux et des besoins de service.

L'étudiant alternant exerçant une fonction de professeur est positionné sur un tiers de service en fonction de l'ORS (Obligation réglementaire de service) du corps considéré, ou ajusté au plus près en fonction des horaires des classes qui lui sont attribuées (entre 3 et 9 heures : **6h**), dans le respect du service à réaliser. Volume annuel : 216 heures devant élèves.

En EPS, l'alternant doit également effectuer 3 heures d'AS pendant 1 trimestre, soit un volume total annuel de 240 heures devant élèves.

L'étudiant est inscrit en deuxième année de master MEEF à l'INSPE. Son emploi du temps est réparti de la façon suivante :

	INSPE	Etablissement
Professeurs toutes disciplines hors EPS	mardi après-midi, mercredi, jeudi	lundi, mardi matin, vendredi
Professeurs d'EPS	mardi après-midi, jeudi, vendredi	lundi, mardi matin, mercredi

**On évitera, autant que possible, de solliciter l'étudiant sur la dernière heure de la matinée du mardi.*

L'étudiant dispose d'un statut de contractuel qui l'amène à exercer ses missions d'enseignement tout au long de l'année. C'est cependant un **enseignant en formation** : il est soumis à une exigence d'assiduité à l'université où il suit plus de 320 heures de cours sur l'année et se présente aux examens (évaluations continues et terminales) et aux épreuves de concours de recrutement. Si la présence de l'étudiant est requise dans l'établissement sur ces temps de formation en raison de ses obligations de service (réunion parents-professeurs, conseils de classes...), il demande, si possible deux semaines à l'avance, une autorisation d'absence à la Direction des Etudes du master MEEF (catherine.BRIAT@uca.fr)

Année post - M2

En cas de réussite, l'étudiant devient, à la rentrée scolaire suivante, fonctionnaire stagiaire. Il effectue alors un service à plein temps en établissement, tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé (tutorat, formation complémentaire éventuelle). En fin d'année de stage, il est évalué et peut accéder à la titularisation en tant que professeur.

B. Accompagnement

Chaque étudiant alternant bénéficie d'un tutorat mixte : un tuteur terrain (ou tuteur établissement), désigné par l'éducation nationale, et un tuteur universitaire désigné par les responsables de formation, à l'INSPE. Il leur appartient de mettre en œuvre, par une communication fréquente et une étroite collaboration, un suivi régulier de l'étudiant alternant. Ce tutorat mixte doit permettre l'acquisition progressive des compétences professionnelles. Il a pour objet de faire efficacement la liaison entre la formation dispensée à l'INSPE et le terrain de stage, créant les conditions d'une véritable formation en alternance. *Voir annexe 2*

Au-delà de l'accompagnement proposé par le tutorat mixte, l'étudiant peut également s'appuyer sur le chef d'établissement ainsi que, lorsque c'est possible, sur les équipes enseignantes de l'établissement. Il construit ainsi sa formation dans le cadre d'un collectif.

C. Progressivité de l'acquisition des compétences professionnelles au cours des quatre semestres du master MEEF

- En licence

Les étudiants en master MEEF ont, le plus souvent, suivi des dispositifs de préprofessionnalisation durant leur licence. Dans ce cadre, ils ont commencé à construire certaines compétences (en particulier celles attendues à l'entrée en master MEEF) et se sont familiarisés avec l'analyse de la pratique enseignante via les stages en observation.

Le master MEEF (2nd degré) se fixe comme principal objectif de permettre aux étudiants de construire les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant. Cette construction se déroule dans le temps du diplôme, c'est-à-dire sur deux années.

- En master 1

En première année de master, l'étudiant suit deux stages d'observation et de pratique accompagnée en établissement scolaire, sous la responsabilité d'un maître de stage. Chaque stage dure trois semaines, en novembre puis en février. Le maître de stage conduit l'étudiant à prendre connaissance et à s'investir progressivement dans les différentes missions du métier d'enseignant.

- En master 2

Les compétences professionnelles prioritaires développées au cours de l'ensemble du master sont ciblées dans le tableau ci-dessous.

Ce cadre demeure très général. Il est susceptible d'être aménagé par chaque discipline en prenant en compte les gestes professionnels, les contraintes ou éléments de vigilance spécifiques, en particulier en matière de sécurité des élèves. Ces aménagements seront précisés si besoin par le responsable de parcours.

Ce document décrit les **compétences à développer** (en gras) tout au long du parcours de l'étudiant. Elles sont déclinées en indicateurs de description en situation professionnelle (en normal).

	compétences dont la construction doit être suffisamment avancée à l'issue de la période concernée
	compétences qui doivent aussi être travaillées de manière prioritaire
	compétences autres devant être travaillées

Tous les items n'ont pas vocation à être développés de manière exhaustive et peuvent être adaptés suivant les cas spécifiques.

	Pratique accompagnée (M1)		Responsabilité (M2)	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	3 ^{ème} semestre	4 ^{ème} semestre
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité				
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes les discriminations				
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement				
Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative				
Installer et maintenir un climat propice au travail des élèves et à leur socialisation				
Pose et maintient les conditions et les règles d'une vie collective fondée sur le respect mutuel				
Dynamise les échanges et la collaboration entre les élèves				
Repère et désamorce un comportement qui nuit au fonctionnement du groupe				
Maîtriser la langue française à des fins de communication				
S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit				
Utilise un langage adapté à son (ses) interlocuteur(s)				
Maîtrise les outils et supports de communication (dont les documents utilisés)				
Maîtriser les savoirs disciplinaires et concevoir son enseignement				
Maîtrise les contenus disciplinaires				
Élabore les transpositions didactiques appropriées suivant une démarche adaptée (dont les usages des outils numériques)				
Identifie les connaissances et compétences à faire acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels				
Établit une planification des séquences sur la base des contenus et de la progressivité des apprentissages (programmation, progression)				
Construit son enseignement au travers d'activités ayant du sens et impliquant l'élève				
Intègre dans son activité le développement de la maîtrise de la langue orale et écrite				
Prend appui sur les outils numériques sécurisés partagés par la communauté scolaire (ENT...)				
Mettre en œuvre son enseignement dans la classe				
Détermine les étapes de déroulement de la séance en identifiant les objectifs				
Donne des consignes claires				
Place les élèves en situation réelle de recherche				
Place les élèves en activité individuelle ou par groupe qui conduit à une production				
Accompagne l'activité des élèves dans une posture bienveillante et valorisante (droit à l'erreur, mise en confiance)				
Rend intelligibles, aux yeux des élèves, les compétences travaillées				
Organise une mutualisation des travaux effectués par les élèves				
Structure la trace écrite en impliquant les élèves				
Favorise l'autonomie et la créativité des élèves				
Prend en compte la diversité des besoins des élèves				
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (connaissances et compétences)				
Recueille des informations sur les acquis des élèves pour construire la progression des apprentissages				
Repère les forces et les difficultés individuelles pour indiquer comment progresser				
Appuie ses évaluations sur des critères explicites en cohérence avec l'apprentissage				
Varie les techniques et les modalités d'évaluation				
Développe l'apprentissage de l'autoévaluation chez les élèves				
Coopérer au sein d'une équipe et avec les parents				
Inscrit son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.				
Contribue au parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.				
Rend compte aux familles du développement des compétences de leur enfant en entretenant un dialogue constructif				
S'engager dans une démarche de développement professionnel				
Participe aux formations disciplinaires ou transversales				
Complète et actualise ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques				

D. Evaluation

Au cours de son année de formation, l'étudiant passe les évaluations lui permettant d'acquérir le master MEEF. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont votées par les instances de l'UCA. Les UE stages sont évaluées à l'initiative et sous le contrôle des responsables de ces UE (modalités et attribution des notes). Les évaluations prennent en compte le niveau de maîtrise des compétences professionnelles telles que définies par le Bulletin officiel n° 13 du 26 mars 2015 et la capacité de l'étudiant à produire une analyse réflexive de son activité. Cette évaluation se met en place, en particulier, lors des visites semestrielles que le tuteur universitaire effectue dans l'établissement.

Les tuteurs EPLE contribuent à cette évaluation suivant des modalités définies par chaque parcours. Ils remplissent et renvoient au responsable de parcours les grilles d'évaluation formative en fin de chaque semestre (décembre et mai). *Voir annexe 3.*

3. Organisation du tutorat mixte des étudiants M2 alternants en responsabilité (*voir également annexe 2*)

Rôle du tuteur établissement	Rôles partagés des tuteurs établissement et universitaire	Rôle du tuteur universitaire
Accueil, conseil et formation		
<ul style="list-style-type: none"> - Accueille l'étudiant dans l'établissement, participe à son insertion au sein de l'EPLE et son intégration dans la communauté éducative (notamment en lien avec les épreuves du concours) ; - Observe et analyse les pratiques professionnelles de l'étudiant dans le cadre de visites régulières et juge de la pertinence de ses interventions selon les contextes ; propose des éléments de remédiation à sa pratique lorsqu'il le juge utile ; - Accueille l'étudiant dans sa classe dans un objectif de formation, notamment en lien avec les épreuves du concours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Echantonnent entre eux et avec les différents partenaires de la formation dans le cadre du suivi du stagiaire(chef d'établissement, inspecteur, autres formateurs) - Conseillent l'étudiant alternant et fixent un nombre limité d'objectifs réalistes, en particulier en début d'année ; - Accompagnent l'étudiant alternant dans son travail de préparation : identification des objectifs d'apprentissage, aide à la planification des séquences, construction des séances... - Conduisent des entretiens avec l'étudiant en se référant aux compétences du référentiel métier ; - Guident l'étudiant dans la diversification de ses pratiques ; Restent à l'écoute de l'étudiant et identifient ses besoins de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagne l'étudiant dans son travail d'analyse de pratique et de positionnement professionnel ; - Observe et analyse les pratiques professionnelles de l'étudiant dans le cadre d'une visite par semestre et établit un rapport de visite en vue de permettre à l'étudiant de construire sa professionnalité ; - Aide à faire le lien avec les contenus de la formation dispensée à l'INSPE.
Prise en compte du stage dans le cadre de l'évaluation du master MEEF		
En fin de S3 et en fin de S4, renseigne une fiche d'évaluation formative de compétences attendues comportant un avis sur l'ensemble de la période (annexe 1) et le transmet au responsable de l'UE.		Dans le cadre de sa formation, l'étudiant alternant a une première visite formative et est évalué lors de la visite du second semestre par un membre de l'équipe pédagogique du diplôme.
Construction du mémoire		
	Aident à la réflexion et la collecte de données pour la production du mémoire.	Dirige le mémoire : aide à la définition du sujet, à sa problématisation et à la méthodologie de travail.

NB : en cas de problème récurrent, l'ensemble des acteurs de la formation (tuteurs, responsables de formation ou chef d'établissement) peut provoquer une procédure de renforcement de l'accompagnement. Une réunion des différents acteurs est alors convoquée qui met en place les dispositifs jugés utiles. Un chargé de mission d'inspection peut être amené à intervenir à tous les stades de cette procédure.

ANNEXES

Annexe 1 - Fiches d'évaluation formative des compétences attendues.

Utiliser la version numérique pour davantage de fluidité et pour retour aux destinataires

<https://inspe.uca.fr/formation/stages-et-insertion-pro/mise-en-stage>

SUIVI DE L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES DES ÉTUDIANTS EN M2 MEEF



FICHE n°1 - À compléter et à envoyer pour le 15 décembre 2024 au tuteur INSPE et à l'inspecteur référent

	Étudiant	Professeur tuteur
Nom		
Discipline / Fonction		
Établissement d'accueil - Commune		

Classes en responsabilité : Niveau, nombre d'élèves :

La grille ci-dessous est un outil permettant au tuteur et à l'étudiant de mieux identifier **les compétences** (en gras) à développer dans le contexte des situations vécues pendant le stage professionnel. Elles sont déclinées en **indicateurs de description** dont la couleur donne une idée de priorité (**vert : priorité 1, bleu 2, violet 3**). Cette grille peut être utilisée de manière souple tout au long de l'année dans une finalité formatrice. Tous les items n'ont pas vocation à être développés de manière exhaustive et peuvent être adaptés suivant les cas spécifiques.

Cette fiche de suivi doit être complétée par le tuteur (au moins en ce qui concerne les items en gras, ainsi que l'appréciation globale) **et envoyée au responsable de parcours et à l'inspecteur référent en fin de semestre (mi-décembre)**.

NB : Les trois niveaux de maîtrise de compétence indiquent une progressivité de 3 à 1, sans toutefois qu'une compétence puisse être considérée, en M2, comme définitivement acquise.

1 Compétence en construction avancée / **2** Compétence en construction partielle / **3** Compétence non construite

Référentiel BO 2015	Compétences identifiables ▪ indicateurs de description des situations observées	Niveau de maîtrise (3, 2, 1)	Observations complémentaires éventuelles
CC1 CC2 CC6	Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	...	
	▪ Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité	...	
	▪ Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes les discriminations	...	
	▪ Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement	...	
CC3 P3 P4	Installer et maintenir un climat propice au travail des élèves et à leur socialisation	...	
	▪ Pose et maintient les conditions et les règles d'une vie collective fondée sur le respect mutuel		
	▪ Dynamise les échanges et la collaboration entre les élèves		
CC7 CC8 CC9 P2	Maîtriser la langue française à des fins de communication	...	
	▪ S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit		
	▪ Utilise un langage adapté à son (ses) interlocuteur(s)		
CC3 CC9 P1	Maîtriser les savoirs disciplinaires et concevoir son enseignement	...	
	▪ Maîtrise les contenus disciplinaires		
	▪ Élabore les transpositions didactiques appropriées suivant une démarche adaptée (dont les usages des outils numériques)		

P3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifie les connaissances et compétences à faire acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établit une planification des séquences sur la base des contenus et de la progressivité des apprentissages (programmation, progression) 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construit son enseignement au travers d'activités ayant du sens et impliquant l'élève 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intègre dans son activité le développement de la maîtrise de la langue orale et écrite 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prend appui sur les outils numériques sécurisés partagés par la communauté scolaire (ENT...) 	
CC3 CC4 P3 P4	<p style="text-align: center;">Mettre en œuvre son enseignement dans la classe</p>	...
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermine les étapes de déroulement de la séance en identifiant les objectifs 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Donne des consignes claires 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Place les élèves en situation réelle de recherche 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Place les élèves en activité individuelle ou par groupe qui conduit à une production 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagne l'activité des élèves dans une posture bienveillante et valorisante (droit à l'erreur, mise en confiance) 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rend intelligibles, aux yeux des élèves, les compétences travaillées 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organise une mutualisation des travaux effectués par les élèves 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure la trace écrite en impliquant les élèves ▪ Favorise l'autonomie et la créativité des élèves ▪ Prend en compte la diversité des besoins des élèves 	
P5	<p style="text-align: center;">Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (connaissances et compétences)</p>	...
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recueille des informations sur les acquis des élèves pour construire la progression des apprentissages 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repère les forces et les difficultés individuelles pour indiquer comment progresser 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuie ses évaluations sur des critères explicites en cohérence avec l'apprentissage 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Varie les techniques et les modalités d'évaluation ▪ Développe l'apprentissage de l'autoévaluation chez les élèves 	
CC5 CC10 CC11 CC12 CC13	<p style="text-align: center;">Coopérer au sein d'une équipe et avec les parents</p>	...
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscrit son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribue au parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves ▪ Rend compte aux familles du développement des compétences de leur enfant en entretenant un dialogue constructif 	
CC14	<p style="text-align: center;">S'engager dans une démarche de développement professionnel</p>	...
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participe aux formations disciplinaires ou transversales ▪ Complète et actualise ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques 	

Appréciation globale du professeur tuteur :

SUIVI DE L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES DES ÉTUDIANTS EN M2 MEEF

	Étudiant	Professeur tuteur
Nom		
Discipline / Fonction		
Etablissement d'accueil - Commune		

Classes en responsabilité : Niveau, nombre d'élèves :

La grille ci-dessous est un outil permettant au tuteur et à l'étudiant de mieux identifier **les compétences** (en gras) à développer dans le contexte des situations vécues pendant le stage professionnel. Elles sont déclinées en **indicateurs de description** dont la couleur donne une idée de priorité (**vert : priorité 1, bleu 2, violet 3**). Cette grille peut être utilisée de manière souple tout au long de l'année dans une finalité formatrice. Tous les items n'ont pas vocation à être développés de manière exhaustive et peuvent être adaptés suivant les cas spécifiques.

Cette fiche de suivi doit être complétée par le tuteur (au moins en ce qui concerne les items en gras, ainsi que l'appréciation globale) **et renvoyée au responsable de parcours et à l'inspecteur référent en fin de semestre (début mai)**.

NB : Les trois niveaux de compétence indiquent une progressivité de 3 à 1, sans toutefois qu'une compétence puisse être considérée, en M2, comme définitivement acquise.

1 Compétence en construction avancée / **2** Compétence en construction partielle / **3** Compétence non construite

Référentiel BO 2015	Compétences identifiables ▪ indicateurs de description des situations observées	Niveau de maîtrise (3, 2, 1)	Observations complémentaires éventuelles
CC1 CC2 CC6	Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques	...	
	▪ Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité	...	
	▪ Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes les discriminations	...	
	▪ Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement	...	
CC3 P3 P4	Installer et maintenir un climat propice au travail des élèves et à leur socialisation	...	
	▪ Pose et maintient les conditions et les règles d'une vie collective fondée sur le respect mutuel		
	▪ Dynamise les échanges et la collaboration entre les élèves		
CC7 CC8 CC9 P2	Maitriser la langue française à des fins de communication	...	
	▪ S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit		
	▪ Utilise un langage adapté à son (ses) interlocuteur(s)		
CC3 CC9 P1 P3	Maitriser les savoirs disciplinaires et concevoir son enseignement	...	
	▪ Maîtrise les contenus disciplinaires		
	▪ Élabore les transpositions didactiques appropriées suivant une démarche adaptée (dont les usages des outils numériques)		
	▪ Identifie les connaissances et compétences à faire acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels		

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établit une planification des séquences sur la base des contenus et de la progressivité des apprentissages (programmation, progression) ▪ Construit son enseignement au travers d'activités ayant du sens et impliquant l'élève ▪ Intègre dans son activité le développement de la maîtrise de la langue orale et écrite ▪ Prend appui sur les outils numériques sécurisés partagés par la communauté scolaire (ENT...) 			
CC3 CC4 P3 P4	Mettre en œuvre son enseignement dans la classe	...		
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermine les étapes de déroulement de la séance en identifiant les objectifs ▪ Donne des consignes claires ▪ Place les élèves en situation réelle de recherche ▪ Place les élèves en activité individuelle ou par groupe qui conduit à une production ▪ Accompagne l'activité des élèves dans une posture bienveillante et valorisante (droit à l'erreur, mise en confiance) ▪ Rend intelligibles, aux yeux des élèves, les compétences travaillées ▪ Organise une mutualisation des travaux effectués par les élèves ▪ Structure la trace écrite en impliquant les élèves ▪ Favorise l'autonomie et la créativité des élèves ▪ Prend en compte la diversité des besoins des élèves 			
	Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (connaissances et compétences)	...		
	P5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recueille des informations sur les acquis des élèves pour construire la progression des apprentissages ▪ Repère les forces et les difficultés individuelles pour indiquer comment progresser ▪ Appuie ses évaluations sur des critères explicites en cohérence avec l'apprentissage ▪ Varie les techniques et les modalités d'évaluation ▪ Développe l'apprentissage de l'autoévaluation chez les élèves 		
	CC5 CC10 CC11 CC12 CC13	Coopérer au sein d'une équipe et avec les parents	...	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscrit son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives ▪ Contribue au parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves ▪ Rend compte aux familles du développement des compétences de leur enfant en entretenant un dialogue constructif 			
	CC14	S'engager dans une démarche de développement professionnel	...	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participe aux formations disciplinaires ou transversales ▪ Complète et actualise ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques 			

Appréciation globale du professeur tuteur :

Annexe 2 - Conseils à destination des tuteurs terrain accueillant des étudiants alternants

Le professeur tuteur conseille l'étudiant alternant en responsabilité dans sa conduite de la classe, l'aide à préparer son enseignement et à mener une analyse critique de sa pratique. Il accueille et visite régulièrement l'étudiant dans sa classe. **Il communique avec le tuteur universitaire, et, le cas échéant, avec les autres acteurs (chef d'établissement, inspecteur référent...).**

1. Description des différents axes de l'accompagnement

A. Accueillir le stagiaire dans l'établissement

- En début d'année : présenter l'établissement (règlement, fonctionnement, principaux acteurs ...)
- Dans le courant de l'année : présenter le projet d'établissement, les partenaires, les principales instances et dispositifs ;
- Aider le stagiaire à s'intégrer à la communauté éducative et aux équipes pédagogiques : favoriser les visites dans d'autres classes et/ou disciplines), le lien avec l'équipe de direction de l'établissement, la participation aux conseils pédagogiques...)
- Favoriser les échanges entre l'étudiant et les équipes de l'unité éducative (Vie scolaire, Psy EN, service de santé social, services administratifs, services techniques)

B. Aider le stagiaire à comprendre et à s'approprier les missions de l'enseignant

- Expliquer les obligations réglementaires du professeur : ponctualité, contrôle des absences, connaissance et respect du règlement intérieur, des programmes et référentiels, participation aux réunions...
- Aider le stagiaire dans son changement de posture : passer du statut d'étudiant à celui d'enseignant
→ Présentation, tenue, attitude, regard, voix, façon de s'exprimer...
→ Droits et obligations du fonctionnaire – valeurs de la République et Laïcité – déontologie ...
- Aider le stagiaire à devenir un adulte référent auprès de ses élèves : asseoir une autorité bienveillante, instaurer une relation pédagogique fondée sur le respect mutuel, gérer le groupe classe...

C. Aider le stagiaire à comprendre et à construire un dispositif didactique

- Exemples d'éléments permettant de décrire le dispositif : objectif général de la séquence, objectifs de compétences et de connaissances de chaque séance, prérequis, évaluations formative et sommative envisagées, gestion du temps, démarches pédagogiques et stratégies d'apprentissage (cours théorique, TP, TD, mise en œuvre des périodes de formation en milieu professionnel pour les PLP, activités de projet, accompagnement personnalisé ...), organisation de la classe (grand groupe, travail en équipe, îlots collaboratifs etc.), activités des élèves, trace écrite, mutualisation des travaux, bilan de la séance, etc.
- Place dans la progression et / ou programmation au sein du cycle d'apprentissage ;
- Adaptation aux spécificités des élèves, prise en compte de l'hétérogénéité, accompagnement personnalisé ;
- Lien avec les autres enseignements dispensés dans le même niveau de classe.

2. Mise en œuvre de l'accompagnement de l'étudiant

- Modalités
 - Échanges fréquents et soutenus, selon un calendrier prédéfini
 - Échanges avec le tuteur universitaire
- Formalisation de l'accompagnement
 - Prises de notes des échanges réciproques
 - Appui sur la grille d'évaluation formative des compétences attendues
- Evaluation des compétences en fin de période (mi-décembre – mi-mai)
 - Renseignement de la grille d'évaluation formative des compétences attendues et communication à l'INSPE

NB : en cas de problème récurrent, le tuteur terrain est en mesure de déclencher, au même titre que l'étudiant alternant, le chef d'établissement ou le tuteur universitaire, une procédure de renforcement de l'accompagnement.

Annexe 3 - Organisation du master MEEF

Structure de la maquette du MEEF 2nd degré : chaque parcours (discipline) construit la formation des étudiants dans le cadre suivant et adapte les contenus à ses besoins et contraintes :

Blocs	UE associées	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
Stages, initiation à la recherche et mémoire	PA : Stage de pratique accompagnée (M1)	PA 1 (15h)	PA 2 (15h)		
	ET : Stage en établissement (M2)			ET 1 (33h)	ET 2 (33h)
	Initiation à la recherche et mémoire	RM1 / Intro (12h)	RM 2 / Recueil (12h)	RM 3 / Rédaction (9h)	RM 4 / Soutenance (9h)
Compétences professionnelles transversales	LE : Langue étrangère (sauf parcours langue)	LE 1 (24h)		LE 2 (24h)	
	Numérique pour enseigner		Numérique (24h)		
	IP : Identité professionnelle	IP 1 (24 h)	IP 2 (24 h)	IP 3 (24 h)	IP 4 (48 h)
Compétences professionnelles didactiques et disciplinaires	DD : Disciplines et didactiques	DD 1 (81 h)	DD 2 (81 h)	DD 3 (54 h)	DD 4 (27 h)
	PP : Pratiques professionnelles	PP 1 (81 h)	PP 2 (81 h)	PP 3 (27 h)	PP 4 (54 h)

Liste des responsables de parcours (contacts) :

Parcours Anglais	Sarah LOPEZ	Sarah.LOPEZ@uca.fr
	Isabelle HERVOUET	Isabelle.HERVOUET@uca.fr
Parcours Professeur documentaliste	Valérie FOUNAUD	Valerie.FOUNAUD@uca.fr
	Etienne TRIPIER	Etienne.TRIPIER@uca.fr
Parcours Économie-Gestion	Sylvie DOZOLME	Sylvie.DOZOLME@uca.fr
Parcours Éducation Physique et Sportive	Patrick BABUT	Patrick.BABUT@uca.fr
	Cathy ROLLAND	Cathy.ROLLAND@uca.fr
Parcours Espagnol	Caroline BRUGERE	Caroline.BRUGERE@uca.fr
	Lucie LAVERGNE	Lucie.LAVERGNE@uca.fr
Parcours Histoire-Géographie	Bertrand NOBLET	Bertrand.NOBLET@uca.fr
	Bettina SEVERIN BARBOUTIE	Bettina.SEVERIN_BARBOUTIE@uca.fr
Parcours Lettres modernes	Thierry POYET	Thierry.POYET@uca.fr
	Emmanuèle LESNE-JAFFRO	Emmanuele.LESNE-JAFFRO@uca.fr
Parcours Lettres classiques	Thierry POYET	Thierry.POYET@uca.fr
	Fabrice GALTIER	Fabrice.GALTIER@uca.fr
Parcours Mathématiques	Frédéric LAURENT	Frederic.LAURENT@uca.fr
	Nicolas BILLEREY	Nicolas.BILLEREY@uca.fr
Parcours Physique-Chimie	Jean-Pierre AGUER	J-Pierre.AGUER@uca.fr
	Clotilde MERCIER	Clotilde.MERCIER@uca.fr
Parcours Sciences de l'Ingénieur	Bruno LIMOGES	Bruno.LIMOGES@uca.fr
Parcours Sciences de la vie et de la Terre	Didier MULNET	Didier.MULNET@uca.fr
	Rémi CADET	Remi.CADET@uca.fr
	Nicolas OLIVIER	Nicolas.OLIVIER@uca.fr
Parcours Conseiller Principal d'Éducation	Guillaume MILIEN	Guillaume.MILIEN@uca.fr

Bureau des stages : stages.inspe@uca.fr

Annexe 4 - Organisation et attendus du concours

- Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043075486/2023-07-17/>
- Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043075584/2023-07-17/>
- Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043075584/2023-07-17/>
- Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043075622/2023-07-17/>
- Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043075664/2023-07-17/>

www.ac-clermont.fr
[@Acclermont](#) | X

<https://inspe.uca.fr/>
[@InspeAuvergne](#) | X